



CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCUEIL DES PLATEAUX U6 A U9

ATTENTION : Tous les plateaux se dérouleront les samedis matin !

En cas d'impossibilité d'accueil de votre Plateau, un délai minimum de 15 Jours est requis pour prévenir la Commission des Terrains sous peine d'annulation définitive de l'accueil des Plateaux de votre Club.

Une rotation des lieux d'accueil s'effectuera tous les trimestres avec possibilité de changement de groupe pour les équipes.

Les clubs labellisés ont une priorité d'organisation.

- RESSOURCES MATERIELLES :

Le club d'accueil s'engage à :

- Rendre disponible pour le plateau 1 terrain foot à 11, de préférence gazonné ou en synthétique.
- Réaliser le traçage des terrains **45' avant le début du plateau au plus tard !!!**
- Minimum 2 vestiaires disponibles (un pour les garçons et un pour les filles) du début à la fin du plateau

✂ **pour les U8 (2012) et les U9 (2011) :**

- 4 terrains et zones pour les ateliers/défis et/ou animations (**dimensions 35 à 40m de profondeur / 25 à 30m de largeur) + zone relance protégée (8m)**)

✂ **pour les U6 (2014) et les U7 (2013) :**

- 5 terrains et zones pour les ateliers/défis et/ou animations (**dimensions 30 de profondeur / 20 à 25m de largeur) + zone relance protégée (8m)**)
- Mettre en place des terrains de **3x3 (25m de profondeur / 15m de largeur)**

Dans la mesure du possible et afin de faciliter l'organisation, le club doit mettre à disposition:

- Une sono avec micro : cela permet de gagner du temps et d'animer le plateau !
- Un goûter pour les enfants
- Une imprimante à proximité.

- RESSOURCES HUMAINES :

Le club d'accueil s'engage à :

- **Définir un référent du club disponible lors des plateaux.**
- **Mettre à disposition des jeunes arbitres ou joueurs U13/U15/U17** (licenciés obligatoirement)
- Mettre à disposition **1 personne à l'entrée du terrain** afin de limiter l'accès à l'aire de jeux aux seuls joueurs, éducateurs et dirigeants licenciés inscrits sur la feuille de match.

Le District s'engage à :

- Désigner un référent pour l'organisation du plateau ou déléguer celui-ci au référent du club nommé sur la *mise à disposition des installations* ; cette personne peut être un éducateur de la Commission Technique ou un référent désigné par le club mais dont le District de Provence a eu les coordonnées et qui a au préalable, validé sa désignation.



Cette personne sera chargée d'organiser le déroulement des matchs et de récupérer les feuilles de match. Elle peut donc contrôler les licences à tout moment du plateau et refuser la participation des joueurs n'ayant pas de licence.

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS

Les clubs souhaitant organiser des plateaux U6/U7 et U8/U9 pour la saison 2019/2020 sont priés de renvoyer cette fiche au district de Provence.

AVANT LE 26 AOUT 2019

Renvoyer cette fiche à l'adresse : secretariat@provence.fff.fr

CLUB :

N° d'affiliation FFF :

PERSONNE REFERENTE DU CLUB EN CHARGE DU PLATEAU :

Nom :

N° de Licence :

Qualité :

N° de téléphone :

Je soussigné Président du club de certifie avoir lu le CAHIER des CHARGES de l'organisation des plateaux **2019/2020**, et m'engage à respecter les conditions énoncées lorsque mon club accueille ces plateaux. De plus je m'engage à faire les démarches nécessaires auprès de la municipalité, pour les informer de cette volonté.

Notre club souhaite organiser des plateaux U6/U7-U8/U9 :

Indiquez le nombre de plateaux souhaités par année d'âge :

U6/U7		U8/U9	
-------	--	-------	--

Nom du stade :

Votre club est-il capable de mettre en place un PLATEAU EDUCATIF (alternance rencontres, jeu à 3x3, 4x4 et espaces techniques) ?

OUI NON

REMARQUES PARTICULIERES :

.....

Signature du Président et cachet du club :